

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1083

Artikel: L'inégale détérioration des finances cantonales
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021883>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'inégale détérioration des finances cantonales

(ag) On oublie parfois que les finances publiques sont tenues à trois niveaux de responsabilité: Confédération, cantons, communes, avec des totaux presque égaux, un tiers pour chaque centre. Cela représente une fantastique multiplication des décisions et des étanchéités protectrices. Qui se soucie en Suisse du résultat de telle commune grisonne, bernoise, valaisanne ? Seuls les citoyens, contribuables de cette entité politique, sont concernés.

Il en va de même pour les cantons. Mais il est possible, grâce au plan de comptes commun aux collectivités pu-

bliques suisses, d'établir des comparaisons presque fiables, («presque», car le modèle de comptes n'a pas encore été introduit partout). La détérioration des finances cantonales, résultant des comptes 1991, est sensible: 3,4 milliards de déficit au total. C'est le double de l'année précédente et sensiblement plus que la somme budgétée.

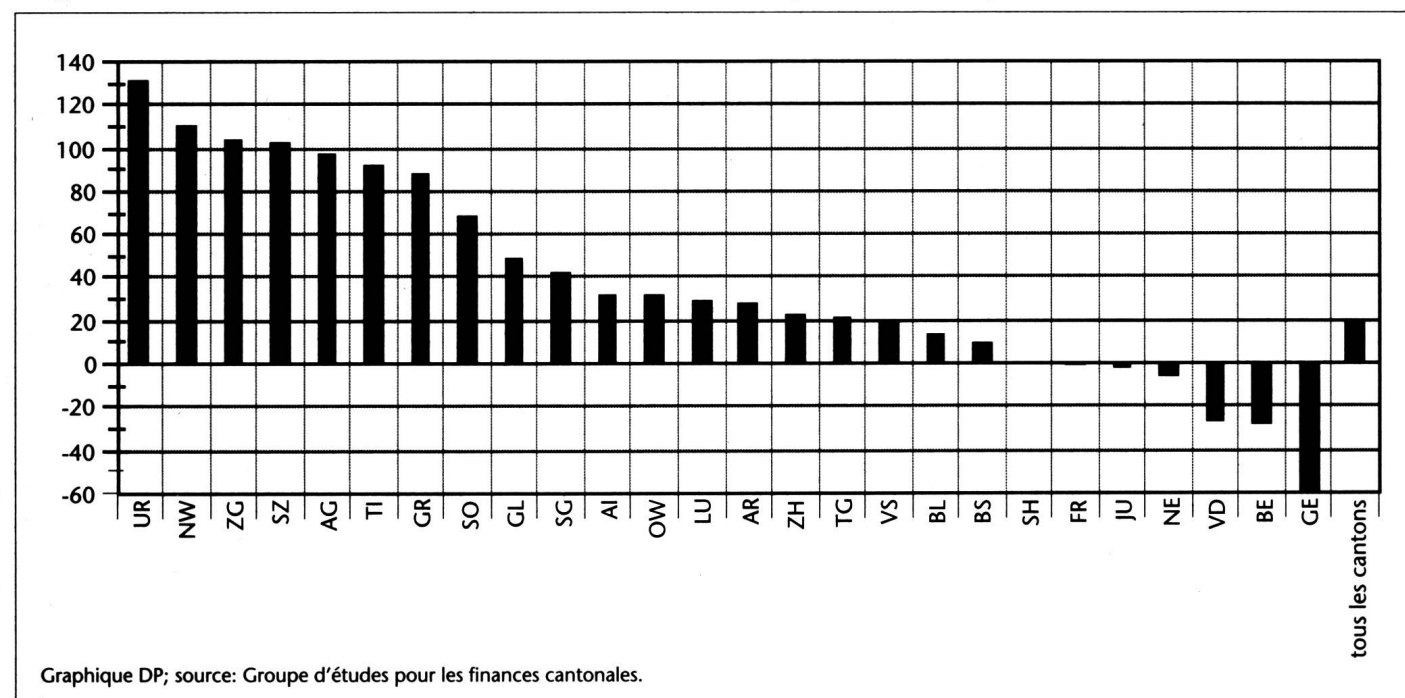
Mais quelle diversité de situations ! Ne trouve-t-on pas quatre cantons qui financent leurs investissements à plus de 100% (Uri, Nidwald, Zoug et Schwytz). Même le Tessin, en situation financière délicate il y a quelques années, s'autofi-

nance à 91% malgré un volume d'investissements (part cantonale) élevé: 226 millions. De même pour Argovie, canton modèle: il autofinance à 97% ses 230 millions d'investissements.

Le tableau général établi par le groupe d'études pour les finances cantonales est très révélateur d'un sérieux helvétique. Est jugée critique la situation financière des cantons qui financent à moins de 60% leurs investissements. Heureux pays qui, en période de récession, peut retenir de tels critères !

Ce qui retient l'attention, c'est la concentration sur la Suisse romande des situations les plus critiques, avec le renfort du canton de Berne. Fribourg, Jura, Neuchâtel, Vaud et Genève sont sous la barre de l'autofinancement zéro, c'est-à-dire qu'ils doivent emprunter même pour financer leur budget de fonctionnement. ■

Degré d'autofinancement des cantons en %, d'après les comptes 1991



Le calcul de l'autofinancement met en regard trois données: le résultat des comptes, les investissements nets et les amortissements, qui figurent comme dépense dans le compte de fonctionnement.

Pour calculer le degré d'autofinancement, on compare les amortissements augmentés du bénéfice de l'exercice (ou diminués de la perte) aux investissements.

L'autofinancement peut être positif même si le résultat de l'exercice présente un déficit: c'est le cas si les amortisse-

ments sont supérieurs au dit déficit.

Trois situations peuvent se présenter:

1. **Le degré d'autofinancement est positif.** Cela signifie que tout ou partie des investissements a pu être financé par l'exercice qui vient d'être clos. Si le résultat est supérieur à 100%, cela signifie que, en plus, des dettes ont pu être amorties ou des réserves constituées.

2. **Le résultat est nul.** Dans ce cas, la totalité des investissements a dû être financée par l'emprunt.

3. **Le résultat est négatif.** Il a fallu emprunter non seulement pour financer

les investissements, mais aussi pour payer une partie des dépenses de fonctionnement.

Le graphique ci-dessus montre le degré d'autofinancement de tous les cantons suisses. La situation est d'autant plus préoccupante pour les cantons romands que leur charge fiscale est au-dessus de la moyenne suisse. Chacun trouvera ses remèdes propres. Mais si la situation devait empirer, le danger d'une distension des liens confédéraux serait accru d'autant. ■